Revue de la presse arménienne du 11 février 2020

Politique intérieure

Retour sur le référendum prévu le 5 avril prochain/ *Joghovourd* et *Hraparak* indiquent que selon la Constitution, à l'initiative d'au moins 1/5 du nombre total de députés il est possible de saisir la Cour constitutionnelle (CC) pour statuer sur la constitutionnalité de l'acte juridique référendaire. Dans le cas du Parlement actuel, il faudrait la signature de 27 députés pour s'adresser à la CC. Le parti d'opposition parlementaire « Arménie lumineuse » a déclaré à *Joghovourd* qu'il était prêt à entamer le processus. Cependant, la presse rappelle que ce parti n'a que 17 sièges et il y aurait donc besoin de 10 signatures de l'autre parti d'opposition parlementaire, « Arménie prospère ». D'après *Jamanak*, ce dernier n'aurait pas intention de soutenir cette initiative. D'après *Hraparak*, les autorités s'inquièteraient sérieusement des résultats du futur référendum et elles espèrent convaincre certains des juges de la CC d'accepter la retraite anticipée d'ici le 27 février ce qui annulera le référendum. *168 jam* avance que les autorités font tout pour présenter le référendum attendu comme un acte révolutionnaire, cependant, selon le journal, ils auraient des difficultés à obtenir les 650.000 votes nécessaires pour que les amendements soient adoptés. *Aravot*, au contraire, trouve que les autorités pourront obtenir ces votes, car l'électorat ne s'intéresse pas vraiment à la CC : « *pour eux, il existe seulement les « noirs » : ceux qui ont volé au peuple, les criminels dont Hrayr Tovmasyan est un des représentants, et les « blanc » : ceux qui, guidé par Nikol Pachinian, ont libéré le peuple* ». *Haykakan Jamanak* trouve qu'il sera difficile d'obtenir les 650.000 votes, car les anciennes autorités dépensent d'immenses sommes pour l'empêcher. En outre, selon *Haykakan Jamanak*, la stratégie de l'opposition consiste à faire appel à l'abstention pour après mettre en question la légitimité du referendum et dire que les personnes qui ne sont pas allées voter étaient leurs partisans.

Le Ministre de la Justice a discuté du prochain référendum avec le Président de la Commission de Venise/ Le Ministre de la Justice, Rustam Badasyan, a indiqué sur sa page Facebook qu'il a discuté du prochain référendum sur les amendements constitutionnels avec le Président de la Commission de Venise, Gianni Buquicchio. Badasyan a déclaré que l'appel téléphonique avait eu lieu de sa propre initiative.

L'ancien directeur du département d'Erevan du Comité d'enquête accusé de corruption/ La presse indique que l'ancien directeur du département d'Erevan du Comité d'enquête, Jon Farkhoyan, a été accusé de corruption. Il est soupçonné d'avoir soudoyé Vahagn Vermishyan, chef du Comité de développement urbain, qui est en détention provisoire après avoir été arrêté le 5 février par le Service de sécurité nationale (cf. revue du 06 février 2020).

Le bureau du Procureur général a de nouveau déclaré que les enquêteurs devraient réviser les accusations portées contre l'ancien Président du Parlement/ La presse indique que le procureur a de nouveau rejeté les accusations de coup d'État portées par le Service spécial d'enquête (SSE) contre l'ancien Président du Parlement, Ara Babloyan, et un de ses anciens collaborateurs, Arsen Babayan. Rappelons que Babloyan et Babayan avaient été inculpés en octobre dernier dans le cadre d'une enquête pénale sur la nomination de Hrayr Tovmasyan au poste de Président de la Cour constitutionnelle (cf. revue du 26 au 28 octobre 2019). Le SSE avait annoncé le 13 décembre qu'il avait terminé l'enquête et avait demandé aux procureurs d'approuver les accusations d' « *usurpation de pouvoir* » et de falsification. Le Procureur qui supervise l'enquête avait refusé de le faire et avait ordonné au SSE de mener une enquête supplémentaire pour évaluer correctement les actions. Le SSE a de nouveau envoyé l'affaire au Procureur pour approbation le mois dernier, mais le bureau du Procureur général d'Arménie a de nouveau déclaré que les enquêteurs devraient réviser l'acte d'accusation et accuser les deux anciens fonctionnaires d'abus de pouvoir, plutôt que d'usurpation. Le SSE n'a pas encore réagi à la décision des procureurs.

Relations internationales

L'Ambassadeur russe sur les relations entre les services diplomatiques des deux pays/ La presse rend compte de la déclaration de l'Ambassadeur russe, Sergei Kopyrkin, qui à l'occasion de la journée professionnelle des diplomates russes, a déclaré aux journalistes que les relations entre les services diplomatiques des deux pays étaient « *vraiment très étroites* ». Selon lui, compte tenu de la riche histoire et des traditions, les deux pays sont « *condamnés à une coopération étroite, dans le bon sens du terme* », surtout lorsque ils ont de nombreux problèmes et intérêts communs. « *Dans ce monde complexe, les diplomates arméniens et russes sont sur la même ligne de front pour les questions essentielles* ». D'après lui, la Russie apprécie cela.

Economie

Une société iranienne sanctionnée par les États-Unis étudie la possibilité de reprendre et de réactiver la plus grande usine chimique d'Arménie/ Le gouvernement arménien a confirmé que la « Société pétrochimique Tabriz », une société iranienne sanctionnée par les Etats-Unis, explorait la possibilité de reprendre et de réactiver la plus grande usine chimique d'Arménie, Nairit. Cette usine de fabrication de caoutchouc synthétique était un producteur important lors de l'époque de l'Union soviétique, mais elle avait cessé la production en 2010. D'après l'assistant du vice-premier ministre Tigran Avinian, Varag Siserian, la société iranienne prévoit de mener une étude de faisabilité pour la réactivation de l'usine. Selon lui, après l'étude, le gouvernement sera prêt à discuter d'éventuelles variantes et formats de coopération. D'après la presse, la société « Tabriz » fait partie des entités iraniennes que les États-Unis ont inscrites sur une liste noire en 2018. Interrogé sur ce sujet, Siserian a déclaré que le gouvernement ne disposait pas de telles informations. La presse rappelle que Nairit avait été déclaré en faillite en 2016 en raison du non-paiement de ses factures d'électricité qui s'élevaient à 2,6 millions de dollars. Elle doit actuellement un total de 262 millions de dollars à 300 autres entreprises et particuliers.

Visite de la délégation de la Banque de commerce et de développement de la mer Noire/ La presse indique que la Banque de commerce et de développement de la mer Noire (BSTDB) et l'Armeconom Bank ont signé un accord de prêt de 10 millions USD destiné à financer les PME. La délégation du Président de la BSTDB, Dmitry Pankin, a été reçue par le Premier ministre, Nikol Pachinian. S'adressant aux journalistes, Pankin a déclaré que la Banque appréciait beaucoup le climat d'investissement de l'Arménie notamment en raison de la stabilité macroéconomique.

Forum des affaires Arménie-Jordanie/ La presse indique qu'Erevan a accueilli le 10 février le Forum des affaires Arménie-Jordanie qui a été organisé dans le cadre de la visite officielle du roi jordanien Abdullah II en Arménie (cf. revue du 08 au 10 février 2020). Le Ministre jordanien de l'industrie, du commerce et de l'approvisionnement, Tariq Hammouri, a déclaré qu'ils avaient reçu une instruction claire du roi Abdallah II : « *les relations politiques étroites entre l'Arménie et la Jordanie doivent conduire à réfléchir aux liens économiques* ». Hammouri a déclaré qu'il existait de nombreux secteurs dans lesquels les deux pays peuvent coopérer, en particulier le domaine des technologies de l'information.

Les compagnies aériennes « classiques » ne sont pas contentes de l'arrivée des compagnies à bas prix/ *168 jam* prédit qu' « *en raison de la concurrence inégale créée par les avantages accordées aux compagnies aériennes à bas prix* », les compagnies « *classiques* » vont quitter le marché arménien. Le journal indique que «Tarom airlines» a cessé la vente des billets. Le représentant de cette compagnie en Arménie, Ararat Mouradian, s'est plaint au journal que les compagnies aériennes à bas prix ont un traitement privilégié. En outre, selon lui, ces compagnies n'apportent pas de touristes étrangers, au contraire « *l'argent sort du pays* », car les Arméniens peuvent maintenant se permettre des voyages pas couteux et de « *dépenser à l'étranger l'argent qu'ils auraient pu dépenser en Arménie* ». Selon *168 jam*, il est possible que les compagnies « Air France », « Aegean », « Austrian airlines » quittent le marché arménien.

Rédaction : Lena Gyulkhasyan

Hayastani Hanrapetoutioun- ***quotidien, journal officiel, tirage-6000 exemplaires ;*** *Azg*- ***hebdomadaire, tirage- 3000 exemplaires ;*** *Haykakan Jamanak*- ***quotidien, tirage-6500 exemplaires ;*** *Aravot*- ***quotidien, tirage- 2718 exemplaires ;*** *Jamanak*- ***quotidien, tirage- 5300 exemplaires ;*** *Hraparak*-***quotidien, tirage-3400 exemplaires ;*** *Joghovourd*-***quotidien, tirage-3500 exemplaires ;*** *Golos Arménii*- ***trihebdomadaire en langue russe, tirage-3425 exemplaires ;*** *Novoyé Vrémia*- ***trihebdomadaire en langue russe, tirage- 5 000 exemplaires ;*** *168 Jam*- ***hebdomadaire, tirage- 5000 exemplaires ;*** *Respoublika Arménia*- ***bihebdomadaire, journal officiel en langue russe, tirage- 1500 exemplaires.***

Cette revue de presse est une synthèse réalisée à partir de publications arméniennes parues au cours d'une journée définie et constitue un document de travail qui ne saurait en aucun exprimer le point de vue de l'Ambassade de France ou des autorités françaises. Toute reproduction de cette revue destinée notamment à une publication électronique, papier, destinée à des tiers, est soumise à autorisation de l'Ambassade de France en Arménie.